Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20251201-PV142-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/12/2025

TABLEAU RECAPITULATIF DES SEUILS ET PROCEDURES

PROCEDURE	NATURE DES PRESTATIONS	SEUILS EN € HT (seuil à calculer annuellement par rapport à un numéro de nomenclature)	PUBLICITE	DELAI DE RECEPTION MINIMUM DES OFFRES	DOCUMENTS MARCHES PUBLICS	NEGOCIATION	ATTRIBUTION + CONTRÔLE	CONSERVATION DES PIECES
Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables		< 5.000	AUCUNE PROCEDURE SPECIFIQUE Néanmoins, le service acheteur doit veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.				Le président du Conseil d'Administration ou délégataires (pas de transmission au contrôle de légalité)	Service en charge de la procédure
Marché public à procédure adaptée	**Fournitures Services Travaux**	≥ 5.000 et < 40.000	Consultation auprès de 3 entreprises au moins.	fixé dans le cahier des charges	Devis des entreprises, ou toute pièce justifiant d'une mise en concurrence (ex : catalogue, internet...) Lettre de commande Attestations fiscales et sociales lorsque le marché public est ≥ 5.000 € HT Contrat écrit si nécessaire	Facultative		
		≥ 40.000 et < 50.000	Consultation avec mise en ligne d'une lettre de consultation sur le profil acheteur.	fixé dans le cahier des charges	Contrat écrit simplifié Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature.	Facultative	Le président du Conseil d'Administration ou délégataires (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**(Hors SDTI****) CT*(SDTI****)	
		≥ 50.000 et < 90.000	BOAMP ou Journal d'annonces légales et Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.	fixé dans le cahier des charges	Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature. Acte d'engagement CCAP - CCTP ou CCP - RC		Le président du Conseil d'Administration ou délégataires (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**	Service de la Commande Publique
		≥ 90.000 et < 216.000 (< 750 000: services sociaux et services spécifiques)	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.				Le président du Conseil d'Administration ou délégataires transmission au contrôle de légalité partir du seuil règlementaire) après avis de la CIA**	
	Travaux	≥ 216.000 et < 5.404.000					Le président du conseil d'administration ou délégataires (transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIMT***	
	Services sociaux et services spécifiques (Art. R.213-1-3 CCP)	> 750.000	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur	fixé dans le cahier des charges		Obligatoire	CAO Transmission au contrôle de légalité	
Marché public à procédure formalisée	**Fournitures Services**	≥ 216.000	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur	fixé dans le cahier des charges		Dans la limite du -code de la commande publique	CAO Transmission au contrôle de légalité	
	Travaux	≥ 5.404.000						

*	CT	Commission Technique
**	CIA	Commission Interne d'Avis
***	CIMT	Commission Interne des Marchés de Travaux
****	SDTI	Sous-Direction Technique et Infrastructures